



Listen to this article

RÉCONCILIATION ENTRE DIEU ET L'HOMME

ÉTUDE IX

LE BAPTÊME, LE TÉMOIGNAGE ET LE SCEAU DEL'ESPRIT DE RÉCONCILIATION

* * *

Le baptême de l'Esprit : un seul, en trois parties. — La signification de ce baptême. — « Les clefs du Royaume des Cieux ». — Un autre baptême de l'Esprit promis « pour toute chair ». — Sa signification. — Prière pour [recevoir] l'Esprit. — Le témoignage de l'Esprit. — Son importance. — Pas de paix avec Dieu sans l'Esprit. — Peu de personnes savent si elles le possèdent ou non. « C'est un point que je voudrais connaître ». — Comment reconnaître le témoignage de l'Esprit. — Différences d'administration. — Le témoignage de l'Esprit. — « Sanctifiés par l'Esprit ». — « Remplis de l'Esprit ». — « Le sceau de l'Esprit ». — « La promesse » qu'il scelle. — Jusqu'au jour de la délivrance. — Parvenir au plus haut degré d'harmonie avec le Père et s'y maintenir, voilà le but :

« Et comme le jour de la Pentecôte s'accomplissait, ils étaient tous ensemble dans un même lieu. Et il se fit tout à coup du ciel un son, comme d'un souffle violent et impétueux, et il remplit toute la maison où ils étaient assis. Et il leur apparut des langues divisées, comme de feu ; et elles se posèrent sur chacun d'eux. Et ils furent tous ensemble remplis de l'Esprit Saint, et commencèrent à parler d'autres langues, selon que l'Esprit leur donnait de s'énoncer » — Actes 2 : 1-4.

* * *

Le jour de la Pentecôte fut un des jours les plus remarquables dans l'histoire de l'Église de l'Évangile. Il révélait que notre Rédempteur avait paru pour nous en la présence

de Dieu, comme notre Souverain Sacrificateur, qu'il avait présenté au Père les mérites de son sacrifice achevé au Calvaire cinquante jours auparavant ; que le Père avait pleinement accepté le sacrifice et que, par conséquent, les apôtres et les croyants qui avaient accepté Jésus, qui étaient désireux de s'approcher du Père, et de devenir des *fil*s de Dieu (Jean 1 : 12), étaient maintenant reconnus comme tels — le saint Esprit témoignant ainsi de leur acceptation. C'est pourquoi on l'appelle « l'Esprit d'adoption » (ou mieux : « l'Esprit de filiation » (*) [« Sonship » — **DiagIott.**] — Trad.) dans la famille de Dieu. Il était juste qu'une question si importante fût clairement démontrée : il importait non seulement que les apôtres et les croyants reçussent le saint Esprit, l'Esprit de la faveur divine dans leur cœur, mais aussi qu'il y eût une manifestation extérieure qui serait une preuve satisfaisante, non seulement pour eux-mêmes mais pour tous les croyants après eux, que Dieu avait pleinement accepté les membres de l'Église comme des fils et des cohéritiers de Christ.

Rien, pourtant, dans le récit de cet événement, ne nécessite en aucun sens du mot la pensée d'un saint Esprit en personne, séparé du Père et du Fils. Tout au contraire, le fait que le saint Esprit était reçu en eux tous, implique de lui-même que le saint Esprit n'est pas une personne, mais une influence, un pouvoir exercé par une personne — la puissance ou l'influence de Dieu exercée dans et sur ceux dont il vient de faire ses enfants. Ceci est au surplus prouvé par le fait que les diverses capacités et aptitudes des apôtres furent rendues agissantes, vivifiées et amplifiées par cette influence. L'Apôtre explique que ce fut ici que notre Seigneur Jésus « fit des dons aux hommes » — des dons spirituels (Ps. 68 : 18 ; Eph. 4 : 8 — voir note *Cr.* — Trad.). Le grand don de sa propre vie avait déjà été fait et constituait le *prix de la rédemption* pour le monde entier ; une portion des myriades rachetées — un petit troupeau — avait été spécialement donnée à Christ pour être ses cohéritiers et associés dans le Royaume, et la sélection de ce petit troupeau avait déjà commencé, ce dernier étant représenté dans ceux qui attendaient la bénédiction de la Pentecôte ; le temps était donc venu pour qu'ils fussent reconnus. Ce fut à ce moment-là que le Père reconnut l'Église de Christ, dans le sens que le don de son saint Esprit, comme influence et pouvoir, impliquait la réconciliation des croyants, de sorte qu'ils n'étaient plus désormais considérés comme des pécheurs et des étrangers, ni même comme des serviteurs ; ils étaient maintenant, comme des fils, faits « participants du don céleste ». Nous sommes informés que ce saint Esprit, cette sainte influence, ce saint pouvoir qui émane de sa source, le Père, fut néanmoins répandu comme il convenait par le représentant honoré de Dieu, par qui toutes les bénédictions de Dieu sont venues et viendront, c'est-à-dire par Christ Jésus notre Seigneur et Chef (Tête).

L'apôtre Pierre, parlant sous l'influence inspiratrice du saint Esprit, expliqua la chose, que c'était *du* Père et *par* le Fils, disant : « Jésus — ayant été exalté par la droite de Dieu, et ayant reçu de la part du Père la promesse de l'Esprit saint, il a répandu ce que vous voyez et entendez » (Actes 2 : 33 — voir note D.). On ne saurait donc trop faire ressortir l'importance de ce baptême du saint Esprit, sachant qu'il manifeste l'acceptation de l'Église, et que sans lui, il n'existerait aucune preuve de l'acceptation du Sacrifice de notre Seigneur et de notre justification.

Il faut pourtant que nous nous opposions très énergiquement à l'idée commune mais erronée et entièrement antiscriturale qui prévaut parmi de nombreux chrétiens très sincères, que l'on doit s'attendre à de fréquents baptêmes du saint Esprit et qu'il faut les rechercher. Non seulement aucune des promesses de la Parole de Dieu ne nous garantit une telle attente, mais celle-ci est entièrement en contradiction avec les dispositions divines prises à ce sujet. On devrait remarquer que les Écritures ne mentionnent seulement que trois baptêmes du saint Esprit ; la nécessité que chacun d'eux ait lieu, et pas un de plus, est manifeste : les trois étant des parties ou divisions du seul baptême : (1) Le baptême de notre Seigneur Jésus, (2) Le Baptême de la Pentecôte, (3) Le baptême de Corneille, le premier Gentil converti accepté comme « fils ». Examinons ces baptêmes de l'Esprit dans le même ordre :

(1) Le baptême du saint Esprit de notre Seigneur lui était nécessaire personnellement, afin qu'il pût être participant de la puissance divine, il l'était aussi comme agent divin, et comme gage de son héritage, son engendrement à la nature divine ; mais en outre, il était convenable également qu'il y eût une telle manifestation extérieure ou reconnaissance de sa personnalité qui permît aux autres de le connaître comme l'Oint de Dieu. La manifestation eut lieu sous la forme d'une colombe qui descendit et se posa sur lui. Dans ces circonstances, nous serions enclins à comprendre que le peuple en général fut témoin de cette manifestation de la faveur divine. La pensée est plutôt que Jean-Baptiste, qui faisait alors une œuvre de réformation en Israël, et qui était reconnu comme prophète, serviteur de l'Éternel, fut le seul témoin de la descente de l'Esprit sur Jésus, et il rendit témoignage du fait. La déclaration est conçue en ces termes : « Et Jean *rendit témoignage*, disant : J'ai vu l'Esprit descendant du ciel comme une colombe, et il demeura sur lui. Et pour moi, je ne le connaissais pas [je ne savais pas qu'il était le Messie] mais celui qui m'a envoyé baptiser d'eau, celui-là m'a dit : « Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre et demeurer sur lui, c'est celui-là qui baptise du saint Esprit. Et moi, j'ai vu et j'ai rendu

témoignage que celui-ci est le Fils de Dieu » — Jean 1 : 33.

(2) Le baptême de l'Église à la Pentecôte, ainsi que Jean l'explique ici, devait être fait par Christ, « c'est celui-là qui baptise du saint Esprit ». Pierre le confirme, comme nous l'avons vu, déclarant que Christ répandit son saint Esprit. Lui seul peut baptiser ainsi, parce qu'il a racheté le monde, nous ayant tous rachetés par son précieux sang, et que nul ne peut venir au Père que par lui ; c'est aussi parce que le Père ne juge personne mais qu'il a remis tout jugement au Fils, et parce que le Fils, hautement exalté, agit comme le représentant du Père pour introduire dans la pleine communion avec le Père ceux qui viennent au Père par lui. Nous avons déjà vu que ce baptême de l'Église avec le saint Esprit était nécessaire pour être une attestation, un témoignage, comme il avait été nécessaire que le baptême de l'Esprit sur notre Seigneur Jésus fût témoigné et attesté.

Le vent impétueux qui remplit la salle, et les « langues séparées qui semblaient de feu » qui « se posèrent sur chacun d'eux » (probablement sur les onze apôtres seulement, les désignant comme les représentants spéciaux du Seigneur, et les porte-parole du saint Esprit, v. 14) n'étaient pas le saint Esprit, mais simplement des *manifestations* visibles de ce qui est invisible. De même, la colombe vue par Jean n'était pas l'Esprit, mais une manifestation pour ses sens. La colombe, emblème de la paix et de la pureté, représentait parfaitement la plénitude de l'esprit d'amour de Jéhovah en Jésus ; de même les flammes en forme de langues représentaient très bien la mission des apôtres qui, sous le saint Esprit, étaient chargés de « déposer » comme des « *témoins* ». — Actes 2 : 32 ; 3 : 15 ; 5 : 32 ; 10 : 39, 41 ; 13 : 31.

(3) Une manifestation spéciale de la puissance divine à l'occasion de l'acceptation de Corneille, le premier Gentil converti, était nécessaire, parce que jusque là les Gentils avaient été des déshérités, inacceptables par Dieu, même comme serviteurs ; c'est pourquoi les croyants juifs n'auraient pu admettre que les Gentils fussent acceptés à la haute position de Fils de Dieu, à moins que ne fût accordée à cet effet quelque claire manifestation de la faveur divine.

Ainsi que nous l'avons déjà vu, il n'était pas dans le programme divin qu'aucun des Gentils fût accepté avant la fin des « soixante-dix semaines » de faveur spéciale accordée aux Juifs, trois ans et demi après la Pentecôte (*) [Voir **Études dans les Écritures**, [Vol. II, Chap. 7](#)] ; par conséquent, le fait que des convertis d'entre les Gentils étaient appelés à être

des co-héritiers (sur un pied d'égalité) avec des convertis d'entre les Juifs, ne pouvait être indiqué dans le baptême de l'Esprit à la Pentecôte. En raison des préjugés profondément enracinés des apôtres aussi bien que d'autres Juifs, il était très à-propos que l'acceptation de Corneille fût *manifestée* aux sens des apôtres par les *mêmes* preuves que celles données à la Pentecôte. Par contre, il n'est pas nécessaire de supposer que les « langues en forme de flammes », se posèrent sur Corneille : en commun avec les convertis du judaïsme, il reçut probablement certains des « dons » de l'Esprit qui vinrent sur *tous* à la Pentecôte.

Comment donc, aurions-nous jamais pu savoir que les Gentils étaient acceptés par l'Éternel ? Si le baptême de l'Esprit et les bénédictions de la Pentecôte n'étaient venus que sur les croyants de la postérité naturelle d'Abraham, nous aurions pu rester dans le doute à travers tout l'Age de l'Évangile au sujet de la situation véritable du peuple de Dieu qui, par descendance naturelle, étaient des Gentils. Mais, par le baptême de l'Esprit descendu sur Corneille, l'Éternel fit voir manifestement qu'il n'existait plus désormais aucune différence entre Juif et Gentil, esclave et libre, homme et femme en ce qui concerne son acceptation en Christ. Personne n'est acceptable par lui-même, dans sa propre injustice ; c'est pourquoi il n'y a que ceux qui viennent au Père par le Fils bien-aimé qui sont acceptés en lui. — 1 Cor. 12 : 13.

En dehors de ces trois baptêmes du saint Esprit, il ne se trouve aucune autre allusion à ce sujet dans les Écritures ; en conséquence, l'idée de beaucoup de membres du peuple de Dieu, qu'il leur faut attendre, travailler et prier en vue d'un autre baptême ou de baptêmes répétés du saint Esprit, est tout à fait injustifiée. De tels baptêmes sont totalement inutiles parce que le seul baptême de la Pentecôte, complété par celui de Corneille, satisfait toute exigence. Ces baptêmes ne vinrent pas simplement sur les individus qui reçurent la bénédiction mais, d'une manière représentative, ils étaient destinés à l'Église et sur l'Église, le Corps de Christ considéré comme un tout. Le fait que cette œuvre représentative pour l'Église fut faite en deux parties — sur les premiers croyants juifs à la Pentecôte, et sur les premiers croyants Gentils dans la maison de Corneille — est simplement en accord avec la déclaration de notre Seigneur à Pierre sur ce sujet, avant sa crucifixion, lorsqu'il dit : « Je te donnerai les clefs du Royaume des cieux » (Matt. 16 : 19). Une clef implique le pouvoir d'ouvrir une serrure, d'ouvrir une porte, et les clefs, au pluriel, sous-entendent qu'il y a plus d'une porte à ouvrir. En fait, il y avait tout juste deux portes, et tout juste deux clefs ; l'Apôtre Pierre se servit des deux clefs pour ouvrir à la fois aux Juifs et aux Gentils, comme le Seigneur l'avait prédit. Il se servit de la première clef à la Pentecôte,

où il fut le premier, le chef, le principal orateur qui ouvrit la nouvelle dispensation de l'Esprit aux trois mille qui, séance tenante, crurent et franchirent la porte (Actes 2 : 37-41). De plus, lorsque le temps convenable pour prêcher l'Évangile aux Gentils fut arrivé, le Seigneur, selon son choix, envoya Pierre pour faire ce travail, disant à Corneille de demander Pierre et à Pierre d'aller vers Corneille, et d'annoncer les paroles de l'Évangile à lui et à sa famille. A cette occasion, Pierre se servit de la seconde clef, ouvrant la porte de l'Évangile aux Gentils, Dieu attestant le fait par les manifestations miraculeuses de son saint Esprit sur Corneille et sur les autres croyants gentils consacrés qui se trouvaient avec lui.

La pensée exacte quant au baptême du saint Esprit est celle d'une effusion, d'un épanchement, d'une onction qui, toutefois, est si complète (*couvrant* chaque membre du corps) qu'elle peut proprement être appelée une *immersion*, ou « baptême ». Cette même onction, ou baptême, continue à descendre sur l'Église durant tout l'Age, couvrant, pénétrant, sanctifiant, bénissant, oignant, depuis ce moment-là jusqu'à nos jours chacun de ceux qui *entrent* dans le « corps » oint. Et cela se poursuivra jusqu'à ce que le dernier membre ait été reçu et complètement oint (*) [Écrit en 1899 — Trad.]. L'Apôtre Jean, parlant également de ce baptême, l'appelant une onction, déclare : « L'onction que vous avez reçue de lui demeure en vous » (1 Jean 2 : 27 ; Ps. 133 : 2). Il ne dit pas : les nombreuses onctions que vous avez reçues, mais l'onction, l'unique onction, toute autre onction serait tout à fait superflue et contraire à l'arrangement divin.

Du point de vue divin, l'Église entière est reconnue comme une seule unité — comme un tout, car « de même que le corps est un, et qu'il a plusieurs membres... ainsi aussi est le Christ... Vous êtes le corps de Christ, et ses membres chacun en particulier » (1 Cor. 12 : 12, 27). Cette pensée est bien exprimée également par les Écritures qui nous montrent que si, d'une part, le Seigneur nous considère individuellement, et agit à maints égards avec nous individuellement, d'autre part, notre position devant le Père n'est pas tellement en tant qu'unités, mais comme des membres ou parties d'une unité qui est le Christ, tête et corps. C'est pourquoi nous sommes informés qu'après avoir cru, le pas suivant à faire est d'entrer dans le corps de Christ — d'être baptisé dans son corps (*) [Écrit en 1899 — Trad.].

Nous ne discuterons pas ici du baptême en général, laissant cela pour un examen futur, mais nous prenons acte du fait que les croyants sont invités à être baptisés en Christ,

afin qu'ils puissent venir dans ou sous son baptême du saint Esprit. Le saint Esprit n'étant pas une personne, mais un saint Esprit ou une sainte puissance possédée par l'Église, tous ceux qui veulent avoir cette bénédiction, doivent entrer dans la parenté de *cette Église*, le corps de Christ. Elle ne peut être obtenue autrement. Par ceci, nous ne voulons pas dire qu'il faut être membre d'une église terrestre (d'un corps méthodiste, d'un corps presbytérien, d'un corps luthérien, d'un corps catholique romain ou de tout autre corps d'organisation humaine). Nous entendons l'appartenance à *l'ecclésià* dont les membres peuvent, d'une manière certaine, être reconnus seulement par leur possession du saint Esprit d'amour — attesté par ses divers fruits et dont il est rendu témoignage comme nous l'avons vu précédemment.

Quiconque devient vraiment uni avec Christ, et par suite vraiment uni avec tous les membres du corps de Christ, n'a pas besoin de prier pour obtenir de nouvelles bénédictions présentes ou futures de la Pentecôte, mais il peut regarder en arrière avec joie et confiance à la bénédiction de la Pentecôte originale et à celle qui vint sur Corneille, comme étant les preuves que le Père donna, par Christ, pour montrer qu'il acceptait l'Église comme un tout. Et avec ces dispositions divines de Dieu, (ou « arrangement » — Trad.), tous devraient être pleinement satisfaits. Nous ne disons pas que notre Seigneur est courroucé contre ceux qui, à cause de conceptions erronées, demandent contrairement à sa volonté d'avoir de nombreuses Pentecôtes ; nous voulons plutôt supposer qu'il aura compassion de leur ignorance et de leurs prières mal dirigées, et que, sans changer ses plans et arrangements, il leur accordera une bénédiction — dans la mesure où le permettront leurs fausses espérances et leur négligence de sa Parole — il acceptera les soupirs de leur esprit demandant la communion céleste.

Il est étrange que ces chers amis qui prient continuellement pour des baptêmes de l'Esprit n'aient jamais remarqué que les Apôtres ne prièrent pas pour d'autres Pentecôtes, et qu'ils n'instruisirent pas l'Église à le faire. Ces amis pensent-ils être plus sages que les apôtres inspirés, ou plus saints qu'eux, ou plus désireux qu'eux d'être remplis de l'Esprit ? Nous voulons croire qu'ils n'ont pas de pareilles idées d'égoïsme et de présomption, et que leurs sentiments sont simplement ceux d'enfants ignorants qui, étourdiment et parfois d'une manière irritable, importunent des parents indulgents pour obtenir des bénédictions et des grâces inutiles qui n'ont pas été promises, et ne peuvent pas leur être accordées.

LE BAPTÊME GÉNÉRAL DE L'ESPRIT

« Après cela, je répandrai mon esprit pour [Bien rendu dans le texte anglais, p. 218, § 1, ligne 7 — Trad.] toute chair ». — Joël 2 : 28.

C'est le saint Esprit qui sera le canal (ou « voie », « moyen », « intermédiaire » — Trad.) de réconciliation entre le Tout-Puissant et la race des pécheurs rachetés par la précieuse vie de Christ. De même que l'objet du sacrifice de Christ fut d'ouvrir la voie par laquelle Dieu pourrait être juste, et cependant être le justificateur de tous ceux qui croient en Jésus et qui cherchent à venir au Père par lui, ainsi, son œuvre, comme Souverain Sacrificateur glorifié, sera de ramener dans la pleine communion avec Dieu tous les membres de la race rachetée qui désireront revenir lorsqu'il leur sera accordé la pleine connaissance et l'occasion pleinement favorable. Nous avons vu que cette œuvre qui consiste à ramener les membres de la race déchue en harmonie avec Dieu se divise en deux parties : (1) l'Église de cet Age de l'Évangile, et (2) tous ceux des autres humains qui le voudront durant l'Age millénaire prochain.

Nous avons vu que l'accord ne se fonde pas sur le fait que Dieu ferme les yeux sur le péché, l'excuse et nous permet de revenir à ses faveurs en restant des pécheurs. Il faut, au contraire, que les pécheurs rejettent leurs péchés, acceptent de tout cœur le modèle divin de la droiture (« righteousness ») et reviennent en pleine harmonie avec Dieu ; dans ce but, ils chercheront et obtiendront, par des canaux désignés, et sous la surveillance de Christ, le saint Esprit — la mentalité, la volonté, la disposition — du Père Céleste qu'ils recevront comme leur propre mentalité, volonté ou disposition, et ils seront ainsi transformés par le renouvellement de leur mentalité. Tel est, ainsi que nous l'avons vu, le programme de Dieu pour l'Église d'une part et aussi, d'autre part, pour la réconciliation du monde avec Dieu par Christ, pendant l'Age prochain. Pas un iota de la loi divine ne sera modifié : le péché et l'imperfection ne seront pas excusés ni considérés comme perfection et justice.

Le monde des humains sera entre les mains du Christ pour être réformé et rétabli à l'image de Dieu qu'Adam, le père, perdit par sa transgression. L'un des moyens de ramener le monde en accord avec Dieu, sera de faire disparaître l'influence de Satan qui agit maintenant sur le monde, enchaînant et aveuglant les humains (2 Cor. 4 : 4 ; Apoc. 20 : 2) ; après quoi, au lieu que le monde soit sous l'influence ou sous l'esprit de tromperie, d'erreur, d'ignorance et de superstition, il sera au contraire sous l'influence ou sous l'esprit de vérité, de justice et d'amour. Au lieu que les influences extérieures exercent une pression sur le cœur des hommes pour le remplir de colère, de malice, de haine, de querelle et d'égoïsme,

cette influence ou esprit sera bridée et finalement détruite, et l'influence ou esprit contraire de justice, de bonté, de miséricorde, de sympathie, d'amour sera développé. Ainsi, par Christ, le saint Esprit de Dieu sera répandu pour le monde des humains — en premier lieu, afin de leur donner la lumière ; en second lieu, pour leur assurer l'aide, l'assistance, la force de vaincre leurs propres penchants hérités et, en troisième lieu pour les instruire et les ramener à l'image et à la ressemblance de Dieu, perdues par la désobéissance de leur père Adam.

Alors que ces privilèges et bénédictions futurs pour le monde sont glorieux et réjouissent nos cœurs bien au-delà de tout ce que le peuple de l'Éternel a vu dans les temps passés, ils n'offrent néanmoins aucune cause de satisfaction aux ennemis de l'Éternel, ni à ceux qui, lorsqu'ils en ont l'occasion, refusent de recevoir de son Esprit et d'en être remplis. Il sera répandu pour toute chair, mais il sera nécessaire à ceux qui voudront en jouir et en profiter, de tirer parti de ses privilèges ; de même qu'il est nécessaire aux croyants de cet Age de l'Évangile qui voudraient venir sous le saint Esprit et être bénis par lui, de faire usage des moyens nécessaires, c'est-à-dire de se consacrer et de manger la vérité afin d'en acquérir « l'Esprit de la vérité ». Lorsque le grand Prophète et Dispensateur de Vie, le Souverain Sacrificateur selon l'ordre de Melchisédec (le Christ, tête et corps au complet) se présentera pour bénir le monde, cela signifiera une bénédiction pour tous ceux qui recevront les paroles de ce prophète et obéiront ; ils obtiendront la bénédiction de la vie éternelle par l'obéissance ; cela signifiera aussi la destruction par la Seconde Mort de tous ceux qui refuseront de l'écouter, ainsi qu'il est écrit : « Toute âme qui n'écouterà pas [n'obéira pas] à ce prophète sera exterminée du milieu du peuple ». — Actes 3 : 23.

La prophétie de Joël, il faut le remarquer, est exposée dans l'ordre inverse de son accomplissement ; la bénédiction pour toute chair est énoncée la première et celle pour l'Église ensuite.

Ce fut sans nul doute le dessein de l'Éternel de présenter les choses dans cet ordre, de manière à cacher certains des glorieux traits de cette grande promesse, jusqu'à ce que le temps soit venu de la comprendre (Dan. 12 : 9, 10). Bien qu'elle ait été lue pendant des siècles, elle ne pouvait être ouverte et dévoiler ses merveilleux trésors avant le « propre temps » de Dieu. Tout au long de cet Age de l'Évangile, l'Éternel a répandu son Esprit sur ses serviteurs et ses servantes seulement ; bénie a été l'expérience de tous ceux qui l'ont reçu, de tous ceux qui ont été immergés dans le corps de Christ et faits participants de son

onction comme fils. C'est à ce point important que l'Apôtre Pierre en fit allusion dans son discours de la Pentecôte. Il cita les deux parties de la prophétie, mais, sous la direction du saint Esprit, il n'expliqua pas, n'éclaira pas la première partie, parce que le temps où elle devait être comprise n'était pas encore venu. C'est pourquoi, au lieu d'expliquer *la différence* entre le saint Esprit pour les serviteurs et les servantes durant cet Age de l'Évangile (« *en ces jours-là* »), et le saint Esprit pour toute chair « après *cela* » dans l'Age prochain, il dit simplement, parlant du saint Esprit sur lui-même et les autres croyants : « *C'est ici ce qui a été dit par le prophète Joël* » — une partie, le commencement de ce qui fut annoncé. Ce ne sera pas complet avant l'effusion de l'Esprit pour toute chair, ce qui n'a pas encore eu lieu. En outre, le prophète mentionne d'autres choses qui ne sont pas encore accomplies. Il fait allusion à l'obscurcissement du soleil et de la lune, et à la venue du grand et très important jour de l'Éternel, événements maintenant (*) [Écrit en 1899 — Trad.] imminents ; c'est le grand jour de la colère qui intervient et établit une séparation entre la dispensation où l'effusion du saint Esprit a lieu pour l'Église, « les serviteurs et les servantes », « *en ces jours-là* », et la dispensation suivante où le saint Esprit sera répandu pour « toute chair », « après cela ».

Comme nous l'avons vu, il n'y aura aucune différence entre l'Esprit de Dieu, quand il viendra pour le monde dans l'Age prochain et l'Esprit de Dieu tel qu'il vient pour l'Église pendant cet Age-ci, parce que c'est le *même* Esprit de vérité, de justice, de sainteté, de sanctification, d'harmonie avec Dieu, c'est-à-dire l'Esprit ou l'influence que Dieu exercera en faveur de la justice, de la bonté et de la vérité. Toutefois, cela ne signifiera pas la même chose qu'aujourd'hui dans tous les détails. Recevoir le saint Esprit de Dieu maintenant, et vivre en accord avec lui, cela signifie nécessairement entrer en conflit avec l'esprit du monde qui abonde de toutes parts. C'est pour cette raison que ceux qui reçoivent le saint Esprit maintenant et qui marchent en harmonie avec lui, sont avertis de s'attendre à la persécution et à l'opposition de tous ceux qui n'ont pas l'Esprit, c'est-à-dire la grande majorité.

Recevoir le saint Esprit dans l'avenir n'impliquera pas la persécution parce que l'ordre — l'arrangement, le gouvernement — de l'Age prochain sera très différent du présent ; alors que le prince du monde actuel est Satan, le prince du monde ou âge à venir sera Christ ; et alors que la majorité des humains est maintenant sous l'influence de Satan, volontairement ou involontairement, le sachant ou l'ignorant, dans l'Age prochain le monde entier sera sous l'influence de Christ et de son gouvernement juste. La Vérité sera alors

rendue libre et tous la posséderont depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Étant donné que la loi de l'Age prochain sera la loi de justice, de vérité, de bonté, et celle qui *gouvernera*, comme Royaume de Dieu, ceux qui se mettront d'accord avec ce gouvernement et sa loi, et qui auront l'Esprit de Vérité, ne souffriront pas, de ce fait, la persécution, mais au contraire, ils connaîtront la faveur et les bénédictions et progresseront selon la part qu'ils auront de cet Esprit de sainteté.

La possession du saint Esprit, durant l'Age millénaire, ne signifiera pas, comme durant cet Age-ci, un *engendrement* de l'Esprit à une nature-esprit, pas plus qu'une acceptation comme cohéritiers de Christ dans le Royaume. Cette promesse n'appartient qu'à cet Age de l'Évangile, à la classe des serviteurs et des servantes qui reçoivent le saint Esprit et sont animés par lui durant cet âge où, en raison de la prévalence du mal, ils sont obligés de *souffrir pour la cause de la justice* ; c'est pourquoi, « l'Esprit de *gloire* et de Dieu repose sur eux » — 1 Pi. 4 : 14.

Avoir le saint Esprit, pendant l'Age millénaire, signifiera simplement vivre en harmonie avec Christ, le Médiateur, et de ce fait être en communion avec Dieu ; être digne de recevoir les bénédictions que Dieu a préparées pour l'humanité en général. Ces bénédictions ne sont pas un *changement* de nature (à la nature divine), mais un *rétablissement* à tout ce qui a été perdu par la chute du premier Adam (Actes 3 : 19-21). La possession du saint-Esprit par ceux-là sera une preuve que l'œuvre de régénération exécutée par le second Adam à la perfection de la nature humaine « rachetée » pour eux par la grande offrande pour le péché a commencé en eux, et que, si elle se poursuit, elle apportera en fin de compte la perfection du rétablissement à la ressemblance humaine du divin Père.

Nous devons nous souvenir que les bénédictions que Christ, en qualité de régénérateur du monde, donnera aux humains pendant l'Age millénaire, sont celles qu'il racheta pour eux par son sacrifice. Quand il se donna, lui « l'homme Christ Jésus », prix correspondant à l'homme Adam, sur qui reposait la condamnation, ce furent la nature humaine, les droits, les privilèges, la vie et le royaume d'Adam qui furent rachetés par le grand sacrifice pour les péchés ; ce sont ces choses rachetées qui doivent être *restituées* aux humains régénérés par leur régénérateur où père, Christ Jésus, notre Seigneur, le second Adam. — Eph. 1 : 14 ; Actes 3 : 19-23.

Le fait que Jésus ne fut pas le second Adam quand il était en chair, mais qu'il est le second Adam comme être-esprit (depuis sa résurrection), n'implique pas que lui, comme second père de la race, donnerait à l'humanité la vie ou l'existence spirituelle dans leur régénération. Au contraire, nous devons nous souvenir que la pensée rendue par le mot « père » est *simplement* celle de « donateur de vie », sans égard à la nature. Ainsi, dans la création d'Adam, le père, il est appelé un fils de Dieu, parce que créé à la ressemblance et à l'image morales de Dieu, ce qui n'implique pas, qu'il ait été créé dans la nature divine, car nous savons qu'il était de la terre, terrestre, tandis que Dieu est un esprit. Les principes fondamentaux de cette puissance par laquelle Dieu, comme donateur de vie, est devenu le Père de toute la création, par l'entreprise de son agent actif, notre Seigneur, sont exposés plus particulièrement dans un chapitre précédent sous le titre : «Celui qui fut sans souillure » ; nous appelons simplement l'attention ici sur la question pour prévenir toute méprise. Les desseins de Dieu concernant la création du monde, celle de l'homme qui en est l'habitant et le seigneur, et celle des animaux inférieurs qui sont ses sujets, n'ont pas été changés par le fait que la désobéissance et la chute furent permises : le plan original demeure, tel qu'il fut au début. Après que le mal entrepris par Satan aura été finalement effacé, le plan de Dieu, tel qu'il a été conçu, sera pleinement accompli par Christ. L'Église de cet Age de l'Évangile, qui sera comme nous l'avons vu, hautement élevée et glorifiée comme l'Épouse et cohéritière de Christ, fait exception au rétablissement de l'humanité : elle est choisie pour un dessein spécial et elle est spécialement examinée, mise à l'épreuve, formée et préparée pour une haute exaltation, pour hériter avec Christ, pour subir un changement de la nature humaine à une nature supérieure à celle des anges (« bien au-dessus des anges, principautés et puissances ») ; ses membres seront rendus participants de la nature divine.

Si nous ne devons pas prier pour de nouveaux *baptêmes* du saint Esprit qui n'ont jamais été promis, les Écritures nous enseignent d'une façon très positive à rechercher le saint Esprit et à prier pour l'obtenir comme étant une part d'héritage satisfaisante.

PRIEZ POUR OBTENIR LE SAINT ESPRIT

« Si donc vous, qui êtes méchants, vous savez donner à vos enfants des bonnes choses, combien plus le Père qui est du ciel donnera-t-il l'Esprit saint à ceux qui le lui demandent ». — Luc 11 : 13.

Quoique « toutes choses soient par le Fils », cependant, ici, comme partout, ce dernier rend la gloire et l'honneur au Père, comme étant la source de toute bénédiction. Toute l'œuvre de rédemption et de réconciliation est l'œuvre du Père exécutée par le Fils. Notre Seigneur déclare que c'est le bon plaisir du Père que nous ayons de plus en plus de son Esprit de sainteté. Il nous invite à le rechercher et à le demander comme étant la bénédiction suprême. En ce qui concerne les bénédictions terrestres, notre Rédempteur nous dit que notre Père céleste sait de quoi nous avons besoin. Il sait mieux que nous quelles bénédictions terrestres nous seront utiles, et celles qui nous seraient nuisibles. Nous n'avons donc pas besoin, comme le font les non-régénérés et les païens, d'avoir envie de bénédictions terrestres et de prier pour les avoir, mais plutôt, ayant acquis la parenté de fils et ayant pleine confiance en la providence du Père, nous pouvons nous attendre à ce qu'il nous donne ce qui convient le mieux, et nous pouvons nous reposer satisfaits de cette promesse et de cette foi.

Il plaît au Père céleste de nous voir désirer et demander une mesure de plus en plus grande de saint Esprit — une disposition de plus en plus en harmonie avec son Esprit. Et tous ceux qui ainsi le désirent, le demandent et le cherchent, auront leurs désirs convenables satisfaits ; le Père se fera un plaisir de disposer les choses qui les concernent afin que tout ce qui, en eux ou dans leur entourage, entravait l'Esprit soit enlevé et que son Esprit d'amour puisse abonder en eux, c'est-à-dire qu'ils puissent être remplis de l'Esprit. Mais il n'y a rien en tout cela qui suggère la nécessité de nouveaux baptêmes du saint Esprit ; le baptême eut lieu au commencement ; tout ce qui reste à faire est d'ouvrir les « vannes » dans toutes les directions, de manière que le saint Esprit d'amour et de vérité pénètre et imprègne chaque action, parole et pensée de notre être. Nous avons besoin de l'assistance divine, des indications de la sagesse et de la providence de l'Éternel pour nous montrer ce qui obstrue les « vannes », et nous aider à l'enlever.

L'Esprit de sainteté en abondance ne peut être reçu seulement que par ceux qui le désirent ardemment et le recherchent par la prière et l'effort. Il faut que l'esprit du monde soit chassé de notre cœur dans la proportion où nous voulons que ce dernier soit rempli du saint Esprit, disposition ou influence. La volonté personnelle doit aussi quitter les lieux, car c'est dans la mesure où nous sommes vidés de toutes autres choses que nous sommes prêts à recevoir une bonne mesure du saint Esprit ; le Seigneur voudrait donc que nous venions à cette condition de désir ardent d'être rempli de son Esprit de sainteté, de manière que nous puissions être disposés et désireux de supplanter et d'extirper toute autre influence et

volonté contraires.

Telle est évidemment la pensée de l'Apôtre dans sa prière pour l'Église d'Éphèse que « le Christ [l'Esprit de Christ] habite dans vos cœurs par la foi [afin que figurativement, il puisse s'asseoir comme roi, gouverneur, directeur de toute pensée, parole et acte] ; afin que vous soyez enracinés et fondés dans l'amour [le saint Esprit ou disposition] ; afin que vous soyez capables de comprendre avec tous les saints quelle est la largeur et la longueur, et la profondeur et la hauteur, et de connaître l'amour du Christ qui surpasse toute connaissance, afin que vous soyez remplis jusqu'à *toute la plénitude de Dieu* » (Eph. 3 : 17-19). Celui qui est rempli de l'Esprit de Christ, et de l'appréciation profonde de l'amour qu'il manifesta, aura l'Esprit du Père dans une mesure abondante.

Rien dans le passage biblique examiné ne veut dire qu'il plairait au Père céleste que ses enfants lui demandent un autre Dieu — une troisième personne d'une trinité de Dieux égaux entre eux. Le passage et son contexte repoussent pareille pensée, et ceux qui entretiennent une vue erronée de ce genre doivent nécessairement être aveuglés dans la même mesure sur la vraie beauté et la force de cette promesse. Il serait étrange, en vérité, qu'un membre d'une trinité de Dieux égaux entre eux parlât d'un autre Dieu qui aurait la puissance et le désir de donner le troisième Dieu *de la même manière* que des parents terrestres donnent du pain, du poisson ou des œufs à leurs enfants (Voyez les versets précédents). Le passage entier n'est logique que si l'on comprend convenablement que le saint Esprit est l'influence ou la disposition divine accordée de diverses manières pour reconforter et édifier spirituellement les enfants de Dieu.

Notre texte fait une comparaison entre de bons parents terrestres qui donnent de la nourriture naturelle à leurs enfants et notre bon Père céleste qui donne son saint Esprit à ceux qui le lui demandent. Mais de même que les parents terrestres placent la nourriture à la portée de leurs enfants, mais ne les forcent pas à la prendre, ainsi, notre Père céleste a mis à la portée de sa famille spirituelle les bonnes provisions de sa grâce, mais il n'oblige personne à en prendre. Il faut que nous ayons faim et soif d'elles, que nous les cherchions, non avec doute, mais avec foi, sachant que notre Père céleste veut nous donner de bonnes choses. Quand donc nous prions pour obtenir le saint Esprit, ou pour être remplis de l'Esprit du Seigneur, nous devons chercher avec soin et trouver la disposition qu'il a prise pour répondre à ces prières qu'il a ainsi inspirées et dirigées.

Nous trouvons cette disposition dans la Parole de Vérité ; mais il ne suffit pas de trouver où elle est ; si nous désirons être remplis, il faut que nous mangions ; assurément, nous devons prendre effectivement part au festin ou bien nous ne ressentirons pas la satisfaction que la nourriture était destinée à donner. Celui qui ne veut pas manger à une table abondamment servie gardera l'estomac creux et sera affamé aussi certainement que s'il n'y avait pas de nourriture. De même qu'il ne suffit pas de demander la bénédiction sur la nourriture pour nous restaurer, mais qu'il nous faut ensuite la manger, ainsi il ne suffit pas de posséder la Parole de Dieu et d'offrir notre prière pour être remplis de l'Esprit ; il faut que nous mangions la Parole de Dieu, si nous voulons en puiser l'Esprit.

Notre Maître déclara : « Les *paroles* que moi je vous dis sont Esprit et sont vie » (Jean 6 : 63). Ce que dit le prophète est vrai de tous ceux qui sont remplis de l'Esprit : « Tes paroles se sont-elles trouvées, *je les ai mangées* » (Jér. 15 : 16 ; Apoc. 10 : 9). Il est absolument inutile pour nous de prier : « Seigneur, Seigneur, donne-nous l'Esprit », si nous négligeons la Parole de Vérité que l'Esprit a fournie pour que nous en soyons remplis. Si nous nous bornons à prier pour obtenir l'Esprit et que nous n'employons pas les moyens convenables pour obtenir l'Esprit de vérité, nous continuerons à être tout au plus des « petits enfants en Christ », cherchant des signes extérieurs pour prouver notre parenté avec le Seigneur, au lieu du témoignage intérieur que donne la Parole de vérité fournie par lui.

LE TÉMOIGNAGE DU SAINT ESPRIT

« L'Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu ». — (Rom. 8 : 16 — D.).

Peu de doctrines ont une importance plus grande que celle-ci pour les enfants de Dieu, car c'est de ce témoignage que dépend dans une grande mesure la possession, pour eux, de « la paix de Dieu qui surpasse toute connaissance » (Phil. 4 : 7). Comment peuvent-ils avoir la « pleine assurance de foi » (Héb. 10 : 22) s'ils manquent du témoignage de l'Esprit attestant leur filiation, leur adoption dans la famille de Dieu ? Et pourtant, combien peu ont la moindre idée de ce que signifie l'expression « témoignage de l'Esprit », ou du genre d'expériences qu'on doit espérer et auxquelles on doit s'attendre et qui constituent le témoignage de l'Esprit à notre filiation !

La question est donc très importante. Comment le saint Esprit nous donne-t-il le témoignage que nous sommes réconciliés avec le Père, que nous sommes devenus des fils de Dieu et que, sous la divine providence, nous sommes en préparation pour les glorieuses choses que Dieu a en réserve pour ceux qui l'aiment et qui doivent être cohéritiers de Christ notre Seigneur, dans le Royaume millénaire ? Il y a peu de sujets qui aient plus troublé les chrétiens en général que celui relatif au témoignage de l'Esprit. Ignorant ce qu'est ce témoignage, beaucoup parmi les meilleurs des enfants du Seigneur sont forcés de confesser qu'ils ne savent pas s'ils l'ont ou s'ils ne l'ont pas. D'autres, qui ont plus d'assurance que de connaissance, prétendent qu'ils ont le témoignage du saint Esprit et s'appuient pour le prouver sur leurs *impressions* de bonheur. Mais tôt ou tard, s'ils sont sincères, ils sont tenus de confesser que le témoignage sur lequel ils se reposent est des moins satisfaisants ; il leur fait défaut lorsqu'ils en ont le plus grand besoin. Quand tous les gens disent du bien d'eux, quand la santé est favorable, quand ils sont financièrement prospères, quand les amis sont nombreux, ils se sentent heureux ; mais dans la proportion où l'une quelconque de ces conditions est renversée, ils se sentent malheureux : ils perdent ce qu'ils supposaient être le « témoignage de l'Esprit » et s'écrient dans l'angoisse de leur âme :

« Où donc est le bonheur que je connus

Lorsque j'eus trouvé le Seigneur ? »

Ces gens sont trompés et égarés par leurs impressions : de temps en temps ils se sentent plus heureux et se pensent plus près de Dieu alors qu'en réalité, ils sont, sous la conduite de l'Adversaire, entraînés tout droit dans des tentations. Ceci explique certaines des « chutes de la grâce » fréquentes et soudaines éprouvées par certaines personnes qui en sont étonnées elles-mêmes ainsi que leurs amis. Trompées par un « témoignage » indigne de confiance, elles se croyaient en sûreté, n'étaient plus sur leurs gardes et devenaient une proie facile à la tentation, à l'instant même où elles se sentaient « si heureuses dans le Seigneur » (?). En outre, les épreuves et les déceptions de la vie qui ont pour but de nous rapprocher de notre Père et de nous faire apprécier davantage la tendre sympathie et la sollicitude affectueuse de notre Sauveur, sont en partie sans résultats pour cette catégorie de personnes, car perdant le témoignage de leurs impressions qu'elles considéraient faussement comme étant le témoignage de l'Esprit, elles se sentent si affligées, et si affamées et assoiffées d'un retour des bonnes impressions qu'elles perdent beaucoup de précieuses leçons que l'on ne peut apprendre qu'en se penchant avec confiance sur le sein

du Seigneur et en restant en communion avec lui, lorsqu'on passe par les Gethsémanés de la vie.

Une autre classe de chrétiens, apprenant que le « témoignage » des *impressions* est indigne de confiance, paraissent en conclure que Dieu a refusé toute preuve valable de sa faveur (pour eux du moins), tout « témoignage » certain de leur acceptation comme « fils » dans sa famille. Leurs doutes sont exprimés dans le cantique bien connu :

« Il est un point que j'aimerais connaître

Et qui souvent me met dans l'embarras :

Oui ou non, est-ce que j'aime le Maître ?

Suis-je sien ou ne le suis-je pas ? »

Cette incertitude provient aussi en partie d'une incompréhension de la doctrine de l'élection ; cependant, ces amis ont tout à fait raison de conclure que leurs impressions variables ne pourraient être un critère convenable qui leur permette de juger de leur filiation. D'autres personnes croient être des fils de Dieu, parce que les Écritures *déclarent* : « *Tu garderas dans une paix parfaite l'esprit qui s'appuie sur toi* », et qu'elles-mêmes éprouvent la paix de l'esprit, mais quand elles considèrent les païens et les gens du monde et qu'elles voient que beaucoup d'entre eux, ont également, en apparence, la paix de l'esprit, leur conception du témoignage de l'Esprit se prouve être insuffisante pour servir de base à leurs espérances, ou pour leur donner de l'assurance. Alors vient l'heure sombre et elles disent : Qu'il est facile d'être trompées et elles sont tourmentées par crainte d'avoir contristé l'esprit, car « la crainte porte avec elle du tourment ». — 1 Jean 4 : 18.

Des personnes de grande crédulité (appelée à tort *foi*) s'imaginent entendre le « chuchotement » de l'Esprit à une oreille intérieure et elles s'en félicitent en conséquence, même si, plus tard, elles devaient apprendre avec certitude que l'information « chuchotée » était absolument fausse. D'autres chrétiens d'esprit plus logique, qui ne peuvent s'abuser ainsi, sont perplexes en constatant que leurs amis affirment avec confiance avoir le témoignage de l'Esprit, alors qu'eux-mêmes n'ont pas une telle assurance.

La difficulté réside surtout dans la croyance erronée affirmant que l'Esprit est une

personne, et cherchant à établir cette (prétendue) personnalité de l'esprit dans ses témoignages. Lorsque l'on a reconnu que l'Esprit de Dieu est toute puissance ou toute influence que Dieu peut trouver bon d'exercer, le sujet devient plus clair et le « témoignage de l'Esprit » devient une affaire facile à discerner. Ce sera une bénédiction pour ceux qui ont ce témoignage d'en avoir la certitude absolue ; ce sera aussi une bénédiction pour ceux qui ne l'ont pas d'en être certains de manière qu'ils puissent, remplir les conditions requises et obtenir le témoignage sans lequel nul n'est autorisé, à se considérer comme fils de Dieu dans une position acceptable au père.

Quelle joie et quelle paix divines sont par contre, pour ceux qui ont le vrai témoignage — pour ceux qui ont passé par les véritables expériences et qui ont appris à en comprendre le sens ! C'est pour eux, en vérité, la joie dans la douleur, la lumière dans les ténèbres, la consolation dans l'affliction, la force dans la faiblesse. Les directives explicites à ce sujet, comme sur tous les sujets, se trouvent dans ce merveilleux livre, la Parole de notre Père, la Bible. C'est dans cet ouvrage et par ses témoignages, que l'Esprit de Dieu rend témoignage à notre esprit.

« Quels fermes fondements, pour vous, saints du Seigneur,

Sont posés pour la foi, dans la Sainte Écriture !

Que vous eût dit de plus son Tout-Puissant Auteur

A vous de qui Jésus fut la retraite sûre ? »

COMMENT CONNAÎTRE LE TÉMOIGNAGE DE L'ESPRIT

On peut connaître la pensée (« mind ») ou l'esprit d'un homme par ses paroles et sa conduite ; ainsi pouvons-nous connaître la pensée ou l'Esprit de Dieu par ses paroles et par ses actes. Selon le témoignage de sa Parole, quiconque vient à lui (par la foi, en renonçant aux mauvaises œuvres et aux œuvres mortes, par Jésus) est accepté (Héb. 7 : 25). Dès lors, les questions qui se posent d'elles-mêmes à ceux qui cherchent un témoignage de l'Esprit concernant leur filiation sont :

Ai-je bien été attiré à Christ ? — pour le reconnaître comme mon Rédempteur par la justice seule duquel je pourrais avoir accès au Père céleste, et être accepté de lui ?

Si l'on peut répondre affirmativement à cette question, la question suivante serait :

Me suis-je bien entièrement consacré ? — ma vie, mon temps, mes talents, mon influence, mon tout — à Dieu ? S'il peut répondre aussi par l'affirmative à cette question, le chercheur peut demeurer pleinement assuré qu'il a été accepté par le Père, dans le Bien-Aimé, et que Dieu le reconnaît comme fils. Si, scrutant les désirs et les sentiments de son propre cœur, il trouve qu'il a toujours confiance dans les mérites de Jésus, qu'il est toujours consacré pour faire la volonté de Dieu, il peut permettre à une douce confiance et à une douce paix, que cette pensée d'harmonie et de parenté avec Dieu apporte, de posséder entièrement son cœur. Cette conviction de la grâce de l'Éternel envers nous en Christ, édiflée avec des faits de notre propre expérience, bâtie sur le caractère inaltérable de Dieu et de sa Parole, n'est pas instable, ni changeante comme elle le serait si elle était édiflée sur les sables mouvants des impressions. Si des doutes ou des craintes s'introduisent à quelque heure sombre, nous n'avons simplement qu'à prendre la « Lampe » (la Parole de Dieu) et examiner de nouveau les faits et le fondement, et si notre cœur est toujours loyal envers Dieu, la foi, la joie et la paix nous reviendront instantanément ; si nous trouvons, par contre, que notre foi dans le « précieux sang » s'effondre, ou que notre consécration disparaît, nous connaissons alors la vraie condition des choses et nous pouvons faire de suite les réparations nécessaires et rétablir ainsi notre pleine « assurance de foi » (Héb. 10 : 22). Mais que l'on remarque bien que quiconque voudrait avoir cette *assurance* doit avoir « scellé que Dieu est vrai » (Jean 3 : 33), que notre Seigneur ne change pas, mais qu'il est « le même hier, aujourd'hui et éternellement ». Les membres du peuple du Seigneur peuvent donc rester assurés qu'une fois entrés dans les conditions de la faveur divine, ils peuvent y demeurer aussi longtemps que leur cœur est loyal envers Dieu et leurs désirs en harmonie avec sa volonté ; aussi longtemps qu'ils obéissent de tout cœur à ses commandements — sommairement renfermés dans le mot Amour pour Dieu et pour les hommes. — Hébr. 11 : 6 ; 13 : 8.

Quiconque a franchi les étapes spécifiées a obtenu l'assurance, le « témoignage » de la Parole de Dieu, qu'il est un enfant de Dieu, et pendant l'Age de l'Évangile, cela signifie qu'il est un sarment du vrai cep, un membre à l'épreuve de la vraie Église (Jean 15 : 1). C'est à ceux-là que la Parole de Dieu *témoigne* qu'ils sont entrés dans la vraie Église qui est le corps de Christ. Ce témoignage est donné à leur esprit, à leur mental, par l'Esprit de Dieu qui témoigne au moyen de la Parole. Le même Esprit de Vérité leur certifie que si leur cœur reste fidèle à l'Éternel jusqu'à la fin de leur épreuve, s'ils se chargent chaque jour

volontairement et joyeusement de leur croix, en cherchant de leur mieux à suivre les traces du Maître, leur appartenance provisoire comme membres de l'Église de Christ sera bientôt changée en appartenance réelle, après qu'ils auront terminé leur course et été faits participants de la résurrection de Christ, de la première résurrection. — Phil. 3 : 10.

Cependant, l'Esprit de Dieu témoigne, au moyen de la Parole et avec une égale clarté, qu'il est possible à ceux qui sont déjà devenus des sarments de la vraie Vigne d'être retranchés, s'ils sont infidèles, s'ils ne produisent pas les fruits convenables de l'Esprit d'Amour : « Tout sarment en moi qui ne porte pas de fruit, il [le Père] l'ôte ; et tout sarment qui porte du fruit, il le nettoie, afin qu'il porte plus de fruits ». L'Esprit de Dieu, au moyen de la Parole, nous atteste ou nous témoigne ainsi les règles et lois suivies par notre Père céleste dans ses rapports avec ses fils : « châtiments, émondages, enlèvement des scories, et développement des qualités qui porteront des fruits ». Avoir ces expériences après être devenus des sarments de la « Vigne », c'est donc avoir le témoignage de l'Esprit que nous sommes toujours dans la « Vigne », et toujours reconnus comme ses « sarments », dont notre Seigneur prend toujours soin et qu'il discipline. Si, au contraire, quelqu'un ne subit pas ces disciplines, émondages, etc., après être devenu un sarment de la Vigne, il ne possède pas le « témoignage de l'Esprit », et par voie de conséquence il a raison de douter de son acceptation par l'Éternel. — Hébr. 12 : 7.

Si nous étions tous absolument parfaits, après avoir été dûment éprouvés, le cas serait différent. Dieu nous aimerait alors pour notre perfection et notre harmonie avec lui-même ; alors, le châtiment et les expériences amères seraient des signes de sa défaveur. Mais dans la réalité, nous savons tous que tous sont imparfaits, que nous sommes tous bien loin du modèle divin, et que notre nouveau cœur, notre nouvelle volonté, notre mentalité ou notre esprit transformé sont seuls acceptables par Dieu, et cela grâce au mérite de Christ et d'une manière provisoire seulement, car nous sommes à l'épreuve pour acquérir notre développement et notre perfectionnement final. Ce n'est que dans la mesure où nous apprenons à apprécier les perfections divines, et reconnaissons nos propres déficiences, que nous pouvons apprécier les nombreuses et importantes leçons qui doivent être apprises, et la nécessité des expériences pénibles par lesquelles il nous faut passer afin de développer en nous la ressemblance divine.

Les Écritures nous informent que le Père céleste prépare un glorieux Temple spirituel, dans lequel et par lequel le monde doit avoir le privilège de venir en réconciliation

(« at-one-ment ») avec le Père. Nous voyons dans les Écritures, quel est l'idéal du Grand Architecte à l'égard de ce temple, à savoir que l'idéal de l'ensemble fut représenté dans la personne de notre Seigneur Jésus-Christ, sa pierre angulaire principale, et « pierre du sommet », « posée dans les cieux ». Nous pouvons mieux voir, dès lors, ce qui est exigé de tous ceux qui seront acceptables par Dieu comme « les pierres vivantes » de ce Temple, pour être édifiés ensemble avec Christ la Tête, « pour une habitation de Dieu par son Esprit ». Et nous discernons notre propre rudesse naturelle, notre discordance avec les lignes gracieuses du Temple, dessinées dans sa « pierre du sommet ». Nous pouvons rapidement discerner que beaucoup de ciselage et de polissage nous sont absolument nécessaires si nous voulons être préparés et adaptés pour la place à laquelle nous aspirons dans ce temple, par la grâce de Dieu. C'est pourquoi ceux qui constatent qu'ils ne reçoivent pas de l'Éternel les coups de marteau et de ciseau, n'ont pas ce « témoignage » que, selon l'Esprit de Dieu exprimé dans la Parole divine, doivent recevoir toutes les pierres vivantes de son Temple, et à cela, même la grande Pierre du sommet n'a pas échappé. Si la providence divine ne trace pas pour nous un « étroit sentier » avec une certaine somme de difficultés et d'adversité, s'il nous est simplement permis de demeurer sans afflictions, sans épreuves, etc., nous pouvons alors savoir avec certitude que Dieu ne traite pas avec nous comme avec les fils, les pierres vivantes qui formeront quelque partie du Temple, parce que nous manquons de ce « témoignage » de notre acceptation et de notre préparation. En constatant que telle est notre condition nous devrions aller promptement au Seigneur et lui demander *pourquoi* nous n'avons ni tribulations, ni adversités ; nous nous « examinerons nous-mêmes » afin de savoir si, oui ou non, nous sommes toujours dans la foi (2 Cor. 13 : 5), et si oui ou non, nous nous efforçons toujours de marcher fidèlement sur les traces de notre Maître, par une complète consécration pour faire la volonté du Père. Mais si, par contre, nous avons ce « témoignage » de ciselage, de polissage, d'émondage, de disciplines, de châtiments, acceptons-les avec patience, avec joie, avec appréciation, comme des preuves de l'amour de notre Père, essentielles pour gagner notre haut-appel, en plein accord avec le témoignage ou attestation de l'Esprit, que nous sommes des fils de Dieu, « des héritiers de Dieu et cohéritiers de Jésus Christ notre Seigneur, si *du moins nous souffrons avec lui* afin que nous soyons aussi glorifiés avec Lui ». — Rom. 8 : 17.

« LES DIFFÉRENCES D'ADMINISTRATION » DE L'ESPRIT

« Car celui que le Seigneur aime, il le discipline, et il fouette tout fils qu'il agrée... Si vous êtes sans la discipline... alors vous êtes des bâtards et non pas des fils » (Héb. 12 : 6,

8). Les afflictions et les tribulations viennent sur le monde aussi bien que sur les saints du Seigneur, mais ce ne sont pas là des *marques de filiation*, sauf pour ceux qui sont entièrement consacrés à la volonté et à l'œuvre du Père. L'Esprit et la Parole de Dieu ne « témoignent » seulement qu'à ses fils. Les émondages et les châtiments ne sont pas non plus toujours les mêmes dans la famille du Seigneur. Il faut aux enfants terrestres divers genres et divers degrés de corrections, il en est de même pour les enfants de Dieu : à certains d'entre eux, un *regard* de désapprobation suffit ; à d'autres un mot de reproche est nécessaire, tandis qu'à d'autres encore, il faudra le fouet, et à maintes reprises pour certains. Un père ou une mère terrestre se réjouit davantage de l'enfant obéissant pour qui le mot ou le regard désapprobateur suffit à faire disparaître le mal. De même, notre Père dans les cieux nous dit qu'il approuve ceux qui « tremblent à sa Parole » — Esaïe 66 : 5.

De tels individus collaborent avec Dieu au développement de leur propre caractère, en reconnaissant leurs propres défauts et en cherchant à les corriger ; ils prêtent l'oreille à la voix du Père qui les dirige, les instruit ou leur adresse un tendre reproche, et ils recherchent toujours le sourire approbateur du Père ; les paroles suivantes du poète décrivent bien leurs sentiments :

« Soleil de mon âme, ô mon Père !

La nuit s'en va quand tu es près.

Que jamais brouillard de la terre

A mes yeux ne cache tes traits ».

Telle est bien la classe de ceux qui, selon l'Apôtre, se jugent eux-mêmes et qui, de ce fait, ont besoin de moins de châtiments de la part de l'Éternel (1 Cor. 11 : 31). Pour appartenir à cette classe, il faut avoir fait une pleine consécration ; ceux-là sont et seront les vainqueurs qui seront estimés dignes d'hériter avec Christ Jésus leur Seigneur dans son Royaume. A cette classe obéissante et vigilante, l'Éternel déclare : « Je te guiderai de mon œil », « Tu me guideras de ton conseil et tu me recevras dans la gloire ». Ceux qui ne peuvent être guidés continuellement que par le fouet ne font pas partie de la classe des vainqueurs ; ils ne seront pas estimés dignes de faire partie de l'Épouse du Seigneur et d'avoir un tel « témoignage » du Seigneur par l'Esprit de la Vérité. — Ps. 32 : 8 ; 73 : 24 (S.) ; en contraste avec Apoc. 7 : 9, 14.

Les châtiments ne sont pas non plus toujours des preuves de fautes commises, ou un « témoignage » de la désapprobation de l'Éternel. Au contraire, comme il en fut pour notre Seigneur, ainsi en est-il aussi de ses fidèles disciples : la providence divine conduit les fidèles et les obéissants dans le sentier de la souffrance et du renoncement à soi ; ce ne sont plus des châtiments frappant une volonté opposée, mais ce sont des mises à l'épreuve du sacrifice de soi-même, destinées à mesurer le degré d'amour et de dévouement à la volonté du Père, et à la cause de la justice. De même que Jésus fut châtié pour nos transgressions à nous et non pour des transgressions personnelles, lorsqu'il porta les péchés de beaucoup, ainsi, à beaucoup d'égards, ses disciples souffrent, non pour leurs propres mauvaises actions, mais à cause des mauvaises actions des autres, car ils sont appelés, comme le dit l'Apôtre à « accomplir ce qui reste des afflictions du Christ, pour son corps qui est l'Église ». — Col. 1 : 24 (S.).

CE QUE TÉMOIGNE LE SAINT ESPRIT

A la lumière de ce qui précède, que chacun de ceux qui affirment être des fils de Dieu s'examine pour savoir s'il a ou non le « témoignage de l'Esprit », s'il est un des enfants de Dieu ; renouvelons fréquemment cet examen, et ainsi « veillons » et demeurons dans l'amour de Dieu, nous réjouissant dans le témoignage de son Esprit.

Sommes-nous continuellement émondés ? Passons-nous par des expériences, grandes ou petites, qui nous débarrassent plus ou moins rapidement des tendances charnelles qui font la guerre à l'âme : la colère, la malice, la haine, l'envie, la querelle, l'égoïsme, la rudesse et toutes choses contraires à la loi de l'Esprit de vie en Christ Jésus qui est l'Esprit d'amour ? S'il en est ainsi, dans la mesure où nous pouvons nous rendre compte que ce travail d'émondage progresse, nous serons indubitablement aptes à reconnaître une croissance dans la bonne direction : dans l'humilité, la patience, l'amabilité, l'affection fraternelle, l'amour. Quiconque, après un sérieux examen de toutes ces choses, nettement indiquées dans la Parole de Dieu, peut se rendre compte du progrès qu'il a fait dans ces expériences, peut avoir la certitude que Dieu l'accepte encore comme fils, parce qu'il a *ce témoignage de l'Esprit*.

L'Esprit témoigne encore que : « Quiconque est né [engendré] de Dieu, ne pèche pas » (1 Jean 5 : 18). L'enfant de Dieu peut parfois être vaincu par sa vieille nature (considérée comme *morte*, mais qui ne l'est pas complètement, réellement) ; il peut être

surpris en faute, se tromper dans le jugement ou en paroles, mais il ne transgressera jamais volontairement la loi divine. Ainsi donc, si notre cœur peut assurer que nous prenons tout notre plaisir à faire la volonté de Dieu, que nous ne voudrions pas la violer volontairement, ni en aucune manière nous y opposer, que nous aimerions mieux voir la volonté de Dieu et ses plans s'accomplir, même si cela devait détruire nos espérances les plus chères et rompre nos liens les plus tendres, nous avons alors ce témoignage que notre esprit ou mentalité est d'accord avec le témoignage de l'Esprit de la Vérité dont nous parlons ici. Un tel témoignage nous indique, non seulement que nous fûmes acceptés dans la famille de Dieu à un moment donné, mais que nous y sommes encore.

L'Esprit témoigne, par la Parole de Dieu, que ceux qui sont membres du peuple de l'Éternel sont séparés du monde : leurs espérances, leurs buts et leurs dispositions d'esprit sont différents : « Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui serait sien ; mais parce que vous n'êtes pas du monde... à cause de cela le monde vous hait ». « Tous ceux aussi qui veulent vivre pieusement dans le Christ Jésus, seront persécutés ». — Jean 15 :19 ; 2 Tim 3 : 12.

Notre cœur peut-il témoigner que ces paroles expriment convenablement notre expérience dans la vie ? S'il en est ainsi, l'Esprit (« mind ») de Dieu témoigne encore à notre esprit (« mind ») que nous sommes au Père céleste. Nous ne devrions pas oublier non plus que le monde, dont parlait notre Seigneur, comprend tous ceux qui ont la mentalité du monde, en qui l'esprit du monde trouve place. Au temps de notre Seigneur, cela était vrai de l'Église nominale juive ; en fait, ce furent les instructeurs religieux qui persécutèrent Jésus. Il ne faut donc pas nous étonner si tous ceux qui marchent sur ses traces doivent faire une expérience semblable de déception et trouver que l'esprit du monde, sous sa forme la plus agressive, sera manifesté dans un milieu où nous pourrions naturellement nous attendre à le moins trouver, savoir : parmi ceux qui font profession d'être des enfants de Dieu. Ce furent les principaux chefs religieux qui, au temps de notre Seigneur, appelèrent le Maître Béalzéboul, prince des démons. Le saint Esprit témoigna par la Parole de notre Seigneur, disant : « S'ils ont appelé le maître de la maison Béalzéboul, combien plus les gens de sa maison ! » (Matt. 10 : 25). Si, donc, on nous a calomniés parce que nous sommes dans la Vérité et à son service, nous avons là une preuve ou un témoignage supplémentaire de l'Esprit que nous sommes dans la bonne voie.

Si notre Seigneur s'était associé aux conducteurs du peuple dans l'église juive, s'il s'était

abstenu de dire la vérité dans l'amour, s'il n'avait pas dénoncé les fausses doctrines de son temps, il n'aurait pas été « haï », ni « persécuté » ; au contraire, il aurait probablement été « hautement estimé parmi les hommes ». Mais, comme il le déclara lui-même, une grande partie de « ce qui est haut estimé parmi les hommes est une abomination devant Dieu ». — Luc 16 : 15.

Si notre Seigneur était simplement resté tranquille, s'abstenant de démasquer les hypocrisies, les simulacres, les longues prières et les faux enseignements des scribes et des pharisiens, ces derniers l'auraient sans aucun doute laissé en paix, ils ne l'auraient pas persécuté, et notre Seigneur n'aurait pas souffert à cause de la Vérité. Ainsi en est-il de ses disciples ; il existe de nos jours une classe d'individus analogues aux scribes et aux pharisiens ; ces gens-là persécuteront et haïront la Vérité et ceux qui ont l'Esprit de la Vérité, qui suivent les instructions du Seigneur, et font briller leur lumière. Si d'aucuns, pour ces raisons et tout en faisant leur mieux pour parler de la vérité dans l'amour, en souffrent, heureux sont-ils, car l'Apôtre dit : « L'Esprit de gloire et de Dieu repose sur vous ». Ils ont ce témoignage de l'Esprit rendu à leur fidélité dans l'étroit sentier. — 1 Pi. 4 : 14.

Le saint Esprit atteste encore, par le témoignage de notre Seigneur, que quiconque a honte de lui et de sa Vérité qu'il enseigna, le Seigneur aura honte lorsqu'il viendra pour rassembler ses joyaux (Marc 8 : 38). Dès lors, quiconque trouve que son cœur est tellement plein d'amour pour le Seigneur et pour sa Parole qu'il prend plaisir, en toute occasion convenable, à reconnaître Jésus comme son Rédempteur et Maître, et à présenter fidèlement la Parole de son témoignage a, aussi longtemps qu'il le fait, ceci comme un autre témoignage de l'Esprit qu'il est un enfant de Dieu et un héritier du Royaume. Celui-là a raison de se réjouir dans la promesse du Maître, sachant qu'il est exactement de la catégorie de ceux qu'il sera heureux de confesser devant son Père et devant les saints anges. Mais si d'autres n'ont pas ce témoignage, si, au contraire, leur cœur témoigne qu'ils ont honte du Seigneur, honte de confesser qu'ils sont ses disciples, honte d'avoir pour « frères » les membres de son corps, et honte de confesser les doctrines qu'il enseigna, ceux qui ont de telles expériences ont le témoignage de l'Esprit que si cet état de choses ne change pas, le Seigneur aura honte d'eux à sa seconde venue, et ne les reconnaîtra pas devant le Père et ses saints messagers.

De plus, le saint Esprit témoigne que : « Quiconque est né [engendré] de Dieu

est *victorieux* du monde : Et c'est ici la victoire qui a vaincu le monde, savoir votre « *foi* » (1 Jean 5 : 4). Examinons notre cœur, notre esprit, nos dispositions, à la lumière de ce témoignage du saint Esprit. Sommes-nous des vainqueurs, selon l'idéal présenté par ce témoignage ? L'idéal est que pour appartenir à Dieu, nous devons nécessairement être en désaccord avec le monde, en conflit avec lui — avec ses aspirations, ses espérances, ses ambitions. L'expression « *victorieux du monde* » renferme l'idée de conflit. Nous pouvons comprendre aisément que personne ne peut être « *victorieux du monde* », s'il éprouve de la sympathie pour lui, s'il a des affinités avec lui, s'il participe à son esprit général d'égoïsme, d'orgueil, d'ambition, etc.

Avant de déterminer positivement si nous avons ou non triomphé du monde, sachons que nous ne devons pas vaincre le monde par la flatterie, ni en nous associant à lui dans ses démonstrations insensées et en essayant de donner à celles-ci une apparence religieuse ; nous ne devons pas non plus vaincre le monde en nous engageant dans une œuvre morale ou religieuse quelconque, soit en enseignant dans une école du dimanche, soit en nous occupant de l'assistance aux nécessiteux, soit encore en nous rattachant à une église sectaire. Le Seigneur ne montre pas ou ne « *témoigne* » pas que nous pouvons vaincre le monde par l'une ou l'autre de ces méthodes. Sa déclaration est catégorique : la victoire qui vainc le monde, c'est notre *foi*. L'Esprit témoigne ainsi que, pour être vainqueurs, il faut que nous « *marchions par la foi et non par la vue* ». Nous ne devons pas regarder aux choses visibles comme la popularité, l'étalage mondain, l'importance des dénominations, etc. ; mais nous devons regarder aux choses invisibles, aux choses spirituelles et éternelles (2 Cor. 4 : 18). Nous devons avoir la foi exprimée dans ces paroles :

« Je préfère marcher dans la nuit avec Dieu,

Que de suivre la foule en des flots de lumière ».

Le saint Esprit nous témoigne encore, par la Parole, que si nous sommes les fils de Dieu, nous ne serons pas dans l'ignorance des choses présentes ni des « *choses à venir* », parce que nous serons éclairés et enseignés de Dieu, par la Parole de sa grâce, la Parole de son Esprit. Au fur et à mesure que nous arrivons à une certaine maturité, que nous « *croissons en grâce* », nous désirons, cherchons et obtenons, outre le lait de la Parole, « *la nourriture solide* » qui, selon l'Apôtre est pour ceux dont le développement est plus avancé (1 Pi. 2 : 2 ; Hébr. 5 : 13, 14). La croissance dans les grâces de l'Esprit, la foi, la force

d'âme, la connaissance, le contrôle de soi-même, la patience, la piété, l'amour fraternel, l'amour, nous amènera à une communion plus étroite avec le Père et avec le Seigneur Jésus, de sorte que l'Éternel pourra et désirera nous communiquer de plus en plus clairement une connaissance de ses plans miséricordieux aussi bien que de son propre caractère tout de grâce.

Faisant allusion à cette croissance, l'Apôtre Pierre dit : « Si ces choses sont en vous et y abondent, elles font que vous ne serez ni oisifs, ni stériles pour ce qui regarde la *connaissance* de notre Seigneur Jésus Christ ; car celui en qui ces choses ne sont point est aveugle *et ne voit pas loin...* car en faisant ces choses, vous ne faillirez jamais ; car ainsi l'entrée dans le royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ vous sera richement donnée ». — 2 Pi. 1 : 5-11.

Chacun devrait se demander s'il a ou non ce témoignage de l'Esprit, ce témoignage de sa croissance comme nouvelle-créature en Christ Jésus et si, oui ou non, il est en train de développer et de mûrir l'espèce de fruit spécifiée ici. Souvenons-nous aussi que notre croissance dans l'amour et dans tous les fruits de l'Esprit dépend beaucoup de notre croissance en connaissance, et que notre croissance en connaissance des choses divines dépend également de notre croissance dans les fruits de l'Esprit. Chaque pas dans la connaissance entraîne un pas correspondant dans le devoir et l'obéissance, et chaque pas accompli dans le devoir et l'obéissance sera suivi d'un autre pas dans la connaissance, car — *l'Esprit le témoigne* — ainsi sera l'expérience de tous ceux qui sont enseignés de Dieu à l'école de Christ. Si nous avons ce témoignage de l'Esprit de croissance, à la fois en grâce et en connaissance, réjouissons-nous-en et suivons le même sentier, jusqu'à ce qu'il nous amène, sous la direction divine, à ce qui est parfait, à la fois en connaissance et en grâce.

LE FUTUR TÉMOIGNAGE DU SAINT ESPRIT

Dans l'Age prochain, le saint Esprit rendra aux humains réconciliés un témoignage très semblable quant à la manière, mais très différent quant aux faits. Ceux qui posséderont le saint Esprit ne seront plus les quelques serviteurs et servantes spéciaux, mais ainsi que le prophète Joël le déclare, ce sera « toute chair » (Joël 2 : 28). Le « témoignage » de l'Esprit ne sera plus désormais : « Quiconque vivra pieusement sera persécuté », car aucune persécution ne sera alors permise. Il ne « témoignera » plus désormais qu'il y a un « sentier étroit » de sacrifice, car le jour du sacrifice sera passé : « Et il y aura là une grande route »,

sur laquelle il n'y aura pas de pierres d'achoppement (Es. 35 : 8 ; 62 : 10). Il « témoignera » que « ceux qui font le mal seront retranchés, et ceux qui s'attendent à l'Éternel, ceux-là posséderont le pays » (Actes 3 : 23 ; Ps. 37 : 7-11). Il « témoignera » des bénédictions accordées à ceux qui feront le bien, et des châtiments et de la destruction qui frapperont ceux qui feront le mal volontairement. C'est le même Esprit de Dieu mais exerçant des ministères différents.

Ayant appris *comment* le saint Esprit « témoigne » et *quels* sont certains de ses témoignages par la sainte Parole de Dieu, nous trouvons vraiment ceux-ci combien plus satisfaisants que toutes les craintes et les doutes inspirés par des conditions mentales et physiques et qui ne sont que des sensations faussement appelées par certains le témoignage du saint Esprit. Néanmoins, nous devons attirer l'attention sur le fait que tous les chrétiens ne peuvent avoir, avec leur esprit ou disposition, les mêmes témoignages de l'Esprit de Dieu. Tous les chrétiens ayant une grande expérience et une grande maturité, devraient avoir le témoignage ou l'attestation sur *tous* ces points, et sur d'autres mentionnés encore dans les Écritures ; mais il y a de jeunes chrétiens qui, parcontre, n'ont pas encore assez progressé pour avoir tous ces témoignages — il est possible que certains puissent être vraiment engendrés de l'Éternel (*) [Écrit en 1899 — Trad.], et n'avoir reçu jusqu'ici que quelques-uns de ces témoignages. Le grand Vigneron n'espère aucune récolte, pas plus de fruits verts que de fruits développés et mûrs, d'une jeune et tendre pousse d'un sarment.

Le premier témoignage que les nouveaux engendrés peuvent avoir de leur acceptation par le Seigneur, de leur existence comme jeunes sarments dans la vraie Vigne, et de la présence en eux de l'Esprit de la Vigne, est le désir de croître et d'être comme la Vigne et de porter beaucoup de fruits. Il ne devrait pas non plus s'écouler beaucoup de temps après la pousse des sarments, avant que ne se manifestent les feuilles et les bourgeons prometteurs du fruit. L'enfant nouveau-né dans la famille spirituelle manifeste sa parenté avec les membres plus anciens et plus développés de la famille, non en mangeant de la nourriture solide qui pourrait l'étouffer, mais en désirant absorber le lait fortifiant, qui le fera grandir. — 1 Pi. 2 : 2.

Ceux qui se trouvent être possesseurs de l'un ou l'autre des témoignages précités de l'Esprit devraient s'en réjouir à l'avenant ; ils devraient chercher à développer chaque trait particulier qui leur manque, de manière qu'ils puissent en définitive avoir le témoignage de l'Esprit en leur faveur sur tous les points où le témoignage des Écritures indique le sentier à

suivre et les expériences à subir par le peuple fidèle de Dieu. Ceux-là n'auront plus besoin désormais de chanter : « Voilà un point que j'aimerais connaître ». Au contraire, ils auront la connaissance, auront la pleine assurance de foi et seront enracinés, fondés, édifiés et établis dans la foi. Telle est la voie que Dieu a disposée : en la suivant, nous échappons complètement à la crainte, nous nous évadons « du Château du Doute » car notre confiance repose en sécurité sur les promesses divines qui ne font jamais défaut. Cela est vrai en temps d'épreuve, d'adversité et de ténèbres aussi bien que lorsque nous jouissons plus spécialement de la lumière du sourire de notre Père céleste. Le poète exprime la pensée exacte en ces termes :

« Lorsque la nuit paraît voiler sa face,

Je me repose en sa constante grâce.

Son serment, son contrat et le sceau de son sang

Sont mon rocher au sein de l'ouragan.

Quand mon âme voit tout à la dérive

Il est mon espoir et ma force vive ».

SANCTIFIÉS PAR L'ESPRIT

« Mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus et par l'Esprit de notre Dieu ». — 1 Cor. 6 : 11.

Sanctification signifie *mise à part* ou séparation. Tous ceux qui sont sanctifiés, mis à part, pleinement consacrés à Dieu, doivent tout d'abord être lavés ou *justifiés* — étant soit réellement, effectivement purifiés du péché, soit considérés comme purifiés — « justifiés par *la foi* ». La justification réelle sera la voie suivie par le monde pendant le Millénium pour aller à Dieu, sous la direction du grand Médiateur et avec son assistance ; cette justification fera partie de l'œuvre progressive de la Réconciliation. La justification supposée (considérée comme telle — « reckoned » — Trad.), c'est-à-dire la justification *par la foi*, constitue l'arrangement qui opère pendant cet Age de l'Évangile, et par lequel nous qui sommes des pécheurs par nature, n'ayant aucune perfection dans la chair, nous sommes considérés

comme étant purs, saints, justifiés, et agréables à Dieu parce que nous avons accepté Christ comme notre Rédempteur. Nous croyons le témoignage scriptural disant que « Christ mourut pour nos péchés selon les Écritures »; et croyant cela, et désirant échapper au péché, nous sommes acceptés par Dieu comme si nous étions parfaits, sans péché, comme si nous étions justifiés par les mérites du précieux sang. Étant ainsi justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu, nous pouvons nous approcher de lui, et nous serons reçus par lui ; nous pouvons alors commencer à *faire des œuvres agréables* au Père par les mérites de notre Seigneur Jésus Christ. La preuve que nous avons de notre justification et de notre sanctification nous vient par le moyen de la Parole ; elle est appelée le « sceau » et le « témoignage » de l'Esprit en nous.

La *puissance* qui nous permet de vivre à la hauteur de nos vœux de consécration est le saint Esprit ou la sainte disposition de Dieu que nous recevons comme résultat de notre foi en Christ, et de notre consécration faite pour être « morts avec lui ». L'Esprit de la vérité que nous obtenons par l'étude de la Parole de notre Père, en nous soumettant à elle par notre esprit d'obéissance, nous procure la force nécessaire pour vaincre le monde et nos propres appétits pervers. Voilà pourquoi le texte que nous étudions déclare que toute la purification que nous avons expérimentée, toute notre justification et toute notre mise à part pour la justice (« righteousness »), et notre séparation du péché — toutes les victoires et bénédictions dans ces directions nous sont venues par les mérites de notre Seigneur Jésus et par le canal de l'Esprit de sainteté, de l'Esprit de Dieu, que nous avons reçu.

D'autres passages des Écritures sont en parfait accord avec ces constatations. Le même Apôtre Paul priait pour l'Église : « Que le Dieu de paix lui-même vous sanctifie entièrement » (1 Thess. 5 : 23). Il ne contredit pas l'affirmation précédente que c'est le saint Esprit de Dieu qui sanctifie. C'est Dieu qui sanctifie, et le moyen, la méthode ou le canal qu'il emploie est son saint Esprit et non pas une autre personne.

L'Apôtre Pierre déclara que l'Église est « élue [choisie] par la sanctification [en sainteté — D. Trad.], [mise à part] de l'Esprit pour l'obéissance » (1 Pi. 1 : 2). Selon la pensée exprimée ici, ceux que Dieu reconnaît maintenant comme ses élus (qui sont exhortés à assurer leur appel et leur élection) sont choisis, non pas arbitrairement, mais selon des principes fixés ; autrement dit, si le saint Esprit (l'influence de la Vérité) de Dieu opérant sur eux les conduit à une entière obéissance (sanctification) à la volonté, au plan et à la Providence du Père, alors, ils constitueront les élus.

L'Apôtre Paul, dans une autre de ses épîtres (Eph. 5 : 26), attribue à la Parole de Dieu, cette puissance de sanctification et de purification agissant dans l'Église, disant : « Christ a aimé l'Église et s'est donné lui-même pour elle, afin qu'il la *sanctifiât* en la *purifiant* par le lavage d'eau par la parole ». Nous ne devons pas supposer que l'Apôtre contredit ici sa déclaration antérieure, selon laquelle c'est Dieu qui sanctifie l'Église, pas plus qu'il ne contredit son autre affirmation à savoir que c'est l'Esprit de Dieu qui sanctifie l'Église. Dans chacun de ces exemples, la pensée claire et sûre de l'Apôtre est que Dieu a voulu que ce fût son saint Esprit, agissant par la Parole de sa vérité, qui produise en nous la purification, la justification, la sanctification.

Ainsi, Jésus également pria-t-il : « Sanctifie-les par ta Vérité : Ta Parole est la vérité » (Jean 17 : 17). Nous voyons donc que les divers passages de l'Écriture à ce sujet, pris ensemble, enseignent que la sanctification de l'Église est accomplie par l'Esprit de la Vérité, communiqué aux consacrés par la Parole de Dieu donnée par Dieu dans ce dessein même.

Tous ceux qui sont ainsi sanctifiés sont désormais de « *nouvelles-créatures en Christ Jésus* », et c'est à eux qu'il est parlé comme à des gens qui « sont sanctifiés en Christ » (1 Cor. 1 : 2). Toutefois, cette sanctification en Christ ne se fait pas sans le concours de l'Esprit de Dieu, ni sans celui de la Parole de Dieu ; car c'est parce que nous avons accepté le plan de Dieu et ses dispositions, c'est parce que nous sommes venus à la sanctification de l'Esprit, que nous sommes un avec Christ, notre Seigneur. Ceci est encore confirmé par l'Écriture qui dit : « Car celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés sont tous d'un [un esprit, une disposition, engendrés de l'Esprit de Vérité] ; c'est pourquoi il n'a pas honte de les appeler frères » (Héb. 2 : 11). C'est ainsi que nous sommes « lavés, sanctifiés, justifiés, au nom de notre Seigneur Jésus et par l'Esprit de notre Dieu », l'Esprit de Vérité.

SOYEZ REMPLIS DE L'ESPRIT

« Soyez remplis de l'Esprit, vous entretenant par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, chantant et psalmodiant de votre cœur au Seigneur, rendant toujours grâces pour toutes choses ». — Eph. 5 : 18-20.

Ce passage donne à entendre que le peuple du Seigneur peut avoir un plus ou moins grand degré de son Esprit ou la plénitude de son Esprit. Pour lui appartenir, il faut avoir

quelque peu de son Esprit, car « si quelqu'un *n'a pas* l'Esprit de Christ, celui-là n'est pas de lui » (Rom. 8 : 9). Il dépend largement de nous, si nous utilisons les moyens que Dieu nous a fournis, d'être plus ou moins remplis de son Esprit, de sa disposition, de son influence, l'Esprit ou influence de sa Vérité qu'il a révélée dans le dessein même de sanctifier notre cœur et notre vie, et de nous séparer de ceux qui ont l'esprit du monde.

Rien dans ce texte et dans d'autres semblables ne renferme la pensée d'un saint Esprit en personne, mais bien le contraire. Si le saint Esprit était une personne, il serait illogique d'exhorter le bénéficiaire à en être plus ou moins rempli. La personne qui pourrait entrer dans une autre pourrait seule faire le remplissage ; si elle est grande, elle remplira d'autant plus ; si elle est petite, elle remplira d'autant moins. Si le saint Esprit était conçu comme étant une personne, une des personnes d'une trinité de Dieux, égale au Plus Grand, on ne peut imaginer comment il pourrait s'introduire tout entier dans le petit réceptacle d'un homme imparfait, et comment il ne remplirait encore que partiellement ce petit cœur humain. Mais lorsque l'on comprend la pensée exacte que le saint Esprit est la puissance, l'influence de Dieu, alors l'exhortation de l'Apôtre est tout à fait raisonnable. Nous devons toujours nous efforcer d'être remplis du saint Esprit ou de la sainte disposition de notre Dieu, selon l'exemple merveilleux que nous avons dans la personne et l'obéissance de notre cher Rédempteur, son Fils Unique engendré.

Cette pensée d'être *rempli* du saint Esprit est d'accord avec la suggestion de l'Apôtre en un autre passage, à savoir que notre corps mortel est comme un vase fêlé, fendu, défectueux auquel Dieu accorde sa grâce d'être rempli de Son saint Esprit. Connaissant donc toutes nos imperfections et la possibilité de laisser échapper de nous-mêmes la sainte influence inspirée de Dieu par l'Évangile, nous devons donc, selon la suggestion de Paul, prêter davantage attention, de crainte que ces choses ne glissent loin de nous, parce que « nous avons ce trésor [le saint Esprit, l'esprit renouvelé en harmonie avec Dieu] dans des vases de terre » (Héb. 2 : 1 ; 2 Cor. 4 : 7). Il appartient à tous ceux qui veulent, marcher sur les traces de notre Maître, qui désirent participer aux souffrances de Christ, et à la gloire qui suivra, de chercher dans la voie du Seigneur, à être *remplis de son Esprit*. A cette fin, nous devons nous tenir intimement auprès du Seigneur et des compagnons membres de son corps — intimement en sympathie, en amour, en collaboration ; et nous avons aussi besoin de nous tenir près de la Parole, qui est la source de l'influence sanctifiante pour toute l'Église, « Sanctifie-les par ta Vérité : Ta Parole est la Vérité ».

C'est en vain que nous cherchons à être remplis de l'Esprit, si nous négligeons de prêter attention à l'arrangement divin prévu à cette fin même. Si nous négligeons la Parole de Dieu, nous négligeons cette puissance sanctifiante. Si nous négligeons la prière, nous négligeons un autre privilège, et l'assistance qu'elle apporte. Si nous négligeons de nous rassembler avec ceux qui constituent le peuple du Seigneur, et dans lesquels nous voyons le « sceau » de cet Esprit, nous manquerons de tirer les bienfaits et les secours que « chaque jointure fournit », y compris l'appui que Dieu a promis à l'Église, dans son ensemble, par divers membres qu'il a placés dans le corps pour exposer sa parole et obtenir par elle son pouvoir ou Esprit sanctifiant. — 1 Cor. 12 : 25-28 ; Eph. 4 : 16.

L'exhortation : « Soyez remplis de l'Esprit » veut donc dire beaucoup : elle implique que nous devrions faire usage des diverses dispositions (ou « arrangements » — Trad.) et ressources que le Seigneur a préparées pour notre développement spirituel. Bien que nous ne puissions avoir de contact personnel avec le Seigneur, nous pouvons avoir des rapports avec lui par la prière, par les membres de son corps, et par les Écritures. Quoique nous ne puissions avoir de contact réel avec les Apôtres, nous pouvons en avoir avec leurs écrits. Si nous ne pouvons avoir de contact effectif et de communion personnelle avec les membres de l'Église, nous pouvons avoir des rapports avec eux par la poste et par le moyen des imprimés. Si nous désirons être *remplis* de l'Esprit du Seigneur, nous devons obéir à ces instructions, les siennes.

LE SCEAU DE L'ESPRIT

« En qui [Christ] vous avez espéré, ayant entendu la Parole de la Vérité, l'évangile de votre salut ; auquel aussi ayant cru, vous avez été scellés du saint Esprit de la promesse, qui est les arrhes de notre héritage ». — Eph. 1 : 13, 14.

Autrefois, on utilisait les sceaux à plusieurs fins : (1) comme cachet ou signature, comme marque d'authenticité ou de ratification. (2) Pour rendre quelque chose secret, pour garantir contre l'indiscrétion, comme par exemple en Matth. 27 : 66 ; Apoc. 10 : 4 ; 20 : 3.

C'est dans le premier de ces sens qu'il est dit des membres du peuple de Dieu qu'ils sont « scellés du saint Esprit de la promesse ». L'Apôtre ne dit pas, comme certains semblent le supposer, que nous avons été scellés *par* le saint Esprit sous forme d'une personne, la soi-disant troisième personne d'une trinité de Dieux égaux : il déclare que nous

avons été scellés « du saint Esprit de *la promesse* », ce qui est une pensée tout à fait différente, comme chacun s'en rendra compte. Le saint Esprit vient du Père qui, *par Christ*, marque du sceau avec le saint Esprit, lequel est lui-même le *sceau*. Ceci est attesté par l'Apôtre (Actes 2 : 33) et est en plein accord avec l'exposé de la Parole que notre Seigneur Jésus fut le premier membre de la maison des fils à être marqué du sceau de cette manière. Nous lisons en effet : « C'est lui que le Père, Dieu, a *scellé* » (*)
[Second : « marqué de sonsceau » — Trad.] avec le saint Esprit. — Jean 6 : 27.

L'expression « Esprit de *la promesse* » a un sens descriptif comme d'autres termes désignant la sainte influence de Dieu, tels que, l' « Esprit de sainteté », « l'Esprit de Vérité » : elle montre qu'il y a une relation ou liaison entre cette marque du sceau et la *promesse* que Dieu nous a donnée. C'est une preuve ou attestation faite à l'avance, de l'alliance de Dieu avec celui qui est « scellé », que « les excessivement grandes et précieuses promesses » des choses « que Dieu a en réserve pour ceux qui l'aiment [suprêmement] » sont vraies et qu'il héritera ces bénédictions promises après qu'il aura enduré fidèlement les mises à *l'épreuve* auxquelles son amour et son dévouement auront été soumis par Dieu.

L'Apôtre fait encore allusion à cette même marque du sceau plus loin dans la même épître et là, il identifie la « promesse » avec « le jour de la délivrance » (Eph. 4 : 30). En d'autres termes, donc, le sceau de l'Esprit de la promesse jusqu'au jour de la délivrance n'est qu'une autre forme d'expression de la pensée que nous (l'Église) « avons les *prémices* de l'Esprit » — les arrhes pour ainsi dire ratifiant le contrat ou alliance entre l'Éternel et nous, nous assurant que si nous ne nous relâchons point, nous hériterons intégralement de la promesse.

Ce sceau de parenté par alliance, ce sceau de la filiation donnant droit à l'héritage, n'est pas un signe extérieur apposé sur notre front, ni une marque ou manifestation de la faveur de Dieu dans les affaires terrestres, la prospérité selon le monde ; ce n'est pas non plus maintenant, ni ne fut jamais la possession des « dons » de guérir, ou de parler en langues, etc., car beaucoup de ceux qui possédèrent ces « dons » miraculeux manquaient du sceau et du témoignage de l'Esprit. — Actes 8 : 13-23 ; 1 Cor. 13 : 1-3.

Le sceau ou gage du saint Esprit est dans le cœur de celui qui est scellé ; c'est pourquoi nul ne le sait, si ce n'est celui qui le reçoit (Apoc. 2 : 17), sauf que les autres peuvent en voir les fruits dans sa vie quotidienne. « Or, celui qui nous lie fortement à vous

en Christ et qui nous a oints, c'est Dieu qui aussi nous a scellés et nous a donné les arrhes de l'Esprit dans nos cœurs ». — 2 Cor. 1 : 21, 22.

Ces arrhes ou ce sceau de filiation, c'est l'Esprit d'amour qui est d'accord avec le Père et tous ses saints arrangements, criant : Abba, Père ! mes délices sont de faire ta volonté, ô mon Dieu ! Celui qui a ce sceau ou cette marque de filiation est quelqu'un qui, non seulement cherche à faire la volonté du Père, mais qui, en la faisant, ne la trouve « point pénible » mais agréable. — 1 Jean 5 : 3.

L'Esprit de filiation ou l'esprit qui scelle les fils (la possession des prémices ou des arrhes de l'héritage futur), c'est donc un des témoignages les plus formels, (« advanced ») de l'Esprit — le meilleur même des expériences chrétiennes de la vie présente. Avant d'atteindre ce degré d'expérience, il faut que nous recevions une part de *l'onction* en entrant dans le corps oint de Christ, l'Église, en étant *engendrés* de l'Esprit de Vérité pour la sanctification de notre esprit afin de connaître et de faire la volonté de l'Éternel. Cette expérience vient après que nous avons été *vivifiés* de l'Esprit pour le service de la justice : cela constitue une preuve, pour ainsi dire, que nous sommes passés de la condition d'embryon à celle où Dieu peut nous considérer comme les Fils et nous sceller comme tels.

Comme tous les croyants devraient chercher à venir sous l'influence de l'onction et de l'engendrement du saint Esprit de Dieu, l'Esprit de la Vérité, de même tous ceux qui ont ainsi été engendrés de l'Esprit comme fils devraient chercher à atteindre cette position de l'harmonie parfaite avec le Père, qu'il peut reconnaître et marquer de son sceau. Étant parvenus à cette position, que tous aient soin de ne pas endommager ou obscurcir le sceau, de ne pas éteindre ou détruire ce précieux trésor, ni de changer cet esprit d'amour et de joie dans le saint Esprit d'association et de communion en un esprit d'assoupissement, d'obscurité, de chagrin. L'effort constant de tous ceux qui le reçoivent devrait être de ne pas détériorer ce sceau, mais de le garder toujours brillant et intact.